

CONTRAT D'ABONNEMENT AU SERVICE D'EAU POTABLE



Titulaire de l'abonnement

Point de comptage :

NOM, Prénom :

Date de naissance :

Nom du précédent titulaire de l'abonnement

Nom, Prénom:

Conformément à l'article 1310 du code civil, les titulaires du contrat soussignés s'engagent solidairement au paiement des prestations qui en découlent.

Agissant en qualité de :

- Locataire (joindre le bail de location)
- Propriétaire (joindre l'acte notarial)
- Autre (joindre justificatif):

Personne morale (société, association, syndic, etc.) :

Raison sociale : Dénomination:

N° SIRET : N° SIREN :

Représentée par :

NOM, Prénoms :

Agissant en qualité de :

- Gestionnaire (joindre l'extrait du Kbis)
- Représentant légal (joindre justificatif)
- Autre (joindre justificatif):

Téléphone fixe :

Portable :

Mail: @

Abonnement destiné à un usage :

- Local d'habitation
- Exploitation agricole / Artisanal / Industriel
- Chantier
- Tertiaire, bureaux
- Commercial
- Jardins, espaces verts

Adresse de l'abonnement

<p>N° Rue Code postal : Commune : N° de compteur : Index :* <i>(*) En l'absence d'index connu, une visite sera programmée, à l'adresse de l'abonnement afin de procéder à la relève et au contrôle du point de comptage.</i> Nombre de personnes dans le logement :</p> <p>Le contrat d'abonnement à l'eau potable implique l'adhésion au service d'assainissement : le bien immobilier étant raccordé au réseau d'assainissement collectif (égouts).</p> <p>Si le bien immobilier concernant le contrat en question n'est pas raccordé au réseau d'assainissement collectif, disposez-vous d'un assainissement individuel:</p> <p> oui non ne sait pas</p> <p>Demande de souscription au/...../.....</p>	Cadre réservé à l'administration
---	----------------------------------

Adresse d'envoi des factures, si différente

Adresse du :

Propriétaire Gestionnaire Représentant légal

NOM, Prénom :

N° :..... Rue :.....

Code postal : Commune :

Téléphone fixe :/...../...../...../..... Portable :/...../...../...../.....

Mail : @

Documents contractuels

L'utilisateur signataire du contrat d'abonnement reconnaît avoir pris connaissance :

- du présent contrat d'abonnement, notamment de la possibilité qui lui est offerte de demander l'exécution anticipée de la prestation et de se rétracter du présent contrat ;
- du Règlement du service des Eaux et de ses annexes dont un exemplaire est joint au présent contrat. Ce règlement est téléchargeable sur le site Internet de la commune d'Olby. Il comprend les formulaires types de rétractation et de fourniture anticipée notamment ;
- de la fiche tarifaire.

La conclusion du contrat emporte l'acceptation de l'ensemble de ces documents contractuels. L'eau est un bien précieux de notre environnement. L'abonné, par la signature du contrat, s'engage à avoir une consommation sobre et respectueuse de la préservation de l'environnement.

Documents d'exécution du service

Branchement fermé :

A compter de la conclusion du contrat, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours. Un formulaire est mis à votre disposition à cet effet en annexe du règlement de service.

L'ouverture du branchement sera effectuée dans les délais fixés par le règlement.

Si vous souhaitez bénéficier de la fourniture d'eau avant la fin du délai de rétractation de 14 jours, vous pouvez en faire la demande expresse, en utilisant le formulaire de demande d'exécution anticipée joint au règlement de service.

Branchement ouvert :

Dans le cas où votre branchement est ouvert et l'alimentation en eau déjà effective, la signature du contrat ou le paiement de la première facture vaudra accusé réception, acceptation des documents transmis et confirmation de votre abonnement depuis votre entrée dans les lieux.

Toutefois, vous disposez d'un délai de 14 jours de rétractation à compter de la conclusion de l'abonnement, auquel cas le service de l'eau procédera à la fermeture du branchement au plus tôt dans les conditions prévues par le règlement de service.

Disposant de l'accès immédiat à l'eau, le défaut de signature d'un contrat d'abonnement ne vous exonère pas du règlement des volumes consommés depuis votre entrée dans les lieux mais peut vous exposer à la fermeture du branchement conformément au règlement de service.

Données personnelles :

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection

des données), le Service des Eaux de la commune d'Olby met en œuvre des traitements portant sur les données à caractère personnel pour permettre la gestion des contrats d'abonnement et les services connexes rattachés indispensables à la fourniture du service de l'eau. Les finalités principales des traitements sont la gestion des abonnements, prestations, taxes et redevances, la gestion de la relation abonnés et le téléservice : accès aux informations du compte de l'abonné ; la gestion des relèves de compteurs, la gestion des devis/travaux, la facturation de l'eau et des prestations connexes, la production de bilans et statistiques.

Les destinataires des données sont les agents habilités du Service des Eaux selon leurs attributions respectives, les agents habilités des services concernés de la commune, les sous-traitants du Service des Eaux à des fins exclusivement techniques et les tiers habilités comme les services du comptable public ou des établissements bancaires, financiers, les services de l'État habilités à exercer une tutelle ou un contrôle en la matière.

Les données sont conservées pendant une durée qui permet l'identification des personnes qui n'excède pas le temps nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées, à savoir un an après la fin du contrat entre l'abonné et le Service des eaux.

La fourniture des données liées au contrat est obligatoire. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, d'un droit à la portabilité des données (contrat), d'un droit d'opposition le cas échéant, d'un droit à la limitation du traitement et d'un droit de réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez faire valoir vos droits ou obtenir des informations complémentaires auprès du Délégué à la Protection des Données : dpo.adit63@puy-de-dome.fr ou par l'intermédiaire du service de l'eau.

Le délai de traitement des demandes relatives à l'exercice d'un droit est d'un mois, il peut être prolongé de deux mois dans les cas complexes. Le demandeur aura préalablement fourni les informations permettant de valider son identité.

Médiation de l'Eau

En cas de litige, vous avez la faculté de saisir la Médiation de l'Eau. Cette saisine est gratuite pour l'abonné selon les modalités précisées dans la Charte de la médiation de l'eau, disponible sur le site www.mediation-eau.fr. Avant toute saisine de la Médiation de l'Eau (BP 40 463 - 75366 Paris Cedex 08), l'abonné doit, au préalable, adresser au service de l'eau une réclamation écrite.

Les parties :

Fait en deux exemplaires originaux –

Un exemplaire à destination de l'abonné

Un exemplaire à destination des services de l'eau

La Commune	Signature du ou des Abonnés
Date :	Nom Prénom : Fait le : A :